Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 09/06/2020 à 09h36
Réference de l'AR : 002-210201604-20200604-d2020_075-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 4 juin 2020

L'an deux mille vingt, le 4 juin à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 29 mai 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Jean-Pierre LIEFHOOGHE
Francis HEREDIA
Françoise LACAILLE
Catherine LETRILLARD
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Sabine LEDOUX
Tewfik FERGUEN
Sophie MEURET
Nacéra ISSAAD
Abdallah EL BAIED
Jennifer CAURE
Sarah PIRAUX
Steve WATIER
Ophélie NOE-LAVAUZELLE
Benjamin LECAREUX
Marie-Claude GOSSET
Alban DELFORGE
Stéphanie ZAFRA
Karim CHAFI
José BEAURAIN
Fabrice GANTOIS

Mandat de procuration : Mme FIAN à M. BEAURAIN
Secrétaire de séance : Mme PIRAUX

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme LAPEYRIE Agnès, Directrice Générale des Services
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
M. LEFEBVRE Laurent, Directeur des Services Techniques
Mme CHEVALIER Sylvie, Rédacteur Principal 1ère classe

Membres présents.....32
Absente ayant donné mandat de procuration.....01
Votants.....33

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 09/06/2020 à 09h36
Réference de l'AR : 002-210201604-20200604-d2020_075-DE

Délibération 2020-075

09- PERSONNEL MUNICIPAL – TABLEAU DES EFFECTIFS 2020

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 7 abstentions,

Adopte le tableau des effectifs de la Ville à compter du 15 juin 2020,

Décide d'appliquer pour l'ensemble de ces postes les modalités d'exercice du travail à temps partiel suivant la réglementation en vigueur,

Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre ces dispositions en fonction des nécessités de service.

AGENTS TITULAIRES GRADES OU EMPLOIS	CATE-GORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Durée Hebdomadaire du poste
EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION				
Directeur Général des Services	A	1	1	35 h 00
Directeur Général Adjoint	A	1	1	35 h 00
Directeur des Services Techniques	A	1	1	35 h 00
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Administrateur	A			
Attaché hors classe	A	1	1	35 h 00
Attaché principal	A	3	3	35 h 00
Attaché	A	1	1	35 h 00
Rédacteur principal 1ère classe	B	3	3	35 h 00
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	2	35 h 00
Rédacteur	B	1	1	35 h 00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	4	4	35 h 00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	4	4	35 h 00
Adjoint administratif	C	8	8	35 h 00
Adjoint administratif	C	1	1	21 h 00
Adjoint administratif	C	1	1	17 h 30
Autres (préciser)				
TOTAL (1)		**29**	**29**	
SECTEUR TECHNIQUE				
Ingénieur général	A			
Ingénieur en chef hors classe	A			
Ingénieur en chef	A			
Ingénieur hors classe	A			
Ingénieur principal	A	1	1	35 h 00
Ingénieur	A			
Technicien Principal 1ère classe	B	2	2	35 h 00
Technicien Principal 2ème classe	B	1	1	35 h 00
Technicien	B	1	1	35 h 00
Agent de maîtrise principal	C	2	2	35 h 00
Agent de maîtrise	C	3	3	35 h 00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	5	5	35 h 00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	30	29	35 h 00
Adjoint technique	C	39	38	35 h 00
Autres (préciser)				
TOTAL (2)		**84**	**82**	

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 09/06/2020 à 09h36
Réference de l'AR : 002-210201604-20200604-d2020_075-DE

SECTEUR SOCIAL				
Conseiller socio-éducatif	A			
Assistant socio-éducatif de classe supérieure	A			
Assistant socio-éducatif de 1ère classe	A			
Assistant socio-éducatif de 2nde classe	A			
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A			
Educateur de jeunes enfants de 1ère classe	A			
Educateur de jeunes enfants de seconde classe	A	1	1	35 h 00
Moniteur éducateur et intervenant familial	B			
Agent social principal de 1ère classe	C			
Agent social principal de 2ème classe	C			
Agent social	C			
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles mat.	C	2	2	35 h 00
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles mat.	C			
Autres (préciser)				
TOTAL (3)		**3**	**3**	
SECTEUR MEDICO-SOCIAL				
Médecin hors classe	A			
Médecin de 1ère et 2ème classe	A			
Psychologue hors classe	A			
Psychologue de classe normale	A			
Sage-femme de classe exceptionnelle	A			
Sage-femme de classe supérieure	A			
Sage-femme de classe normale	A			
Puéricultrice hors classe	A			
Puéricultrice de classe supérieure	A	1	1	35 h 00
Puéricultrice de classe normale	A	1	1	35 h 00
Infirmière en soins généraux hors classe	A			
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	A			
Infirmière en soins généraux de classe normale	A			
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	1	1	35 h 00
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	2	2	35 h 00
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	C			
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	C			
Autres (préciser)				
TOTAL (4)		**5**	**5**	
SECTEUR SPORTIF				
Conseiller des activités physiques et sportives principal	A			
Conseiller des activités physiques et sportives	A			
Educateur des APS principal de 1ère classe	B	2	2	35 h 00
Educateur des APS principal de 2ème classe	B	1	1	35 h 00
Educateur des activités physiques et sportives	B	1	1	35 h 00
Opérateur des activités physiques et sportives principal	C	1	1	35 h 00
Opérateur des activités physiques et sportives qualifié	C			
Opérateur des activités physiques et sportives	C			
Aide Opérateur des activités physiques et sportives	C			

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 09/06/2020 à 09h36
Réference de l'AR : 002-210201604-20200604-d2020_075-DE

Autres (préciser)				
TOTAL (6)		**5**	**5**	
SECTEUR CULTUREL				
Conservateur du patrimoine (dont conservateur en chef)	A			
Conservateur de bibliothèques	A			
Attaché de conservation du patrimoine	A			
Bibliothécaire	A			
Directeur d'établissement de 1ère et 2ème catégorie	A			
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A			
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A			
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	2	2	35 h 00
Assistant de conservation principal 2ème classe	B			
Assistant de conservation	B	1	1	35 h 00
Assistant d'enseignement artistique Pal 1ère classe	B	1	1	20 h 00
Assistant d'enseignement artistique Pal 1ère classe	B	1	1	15 h 00
Assistant d'enseignement artistique Pal 1ère classe	B	1	1	10 h 00
Assistant d'enseignement artistique Pal 1ère classe	B	1	1	06 h 00
Assistant d'enseignement artistique Pal 2ème classe	B			
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	1	1	35 h 00
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C			
Adjoint du patrimoine	C			
Autres – professeurs de musique Pal 1ère classe	B	2	2	20 h 00
Autres - professeurs de musique Pal 2ème classe	B			
Autres - professeur de musique	B			
TOTAL (7)		**10**	**10**	
POLICE MUNICIPALE				
Chef de service de police municipale principal 1ère classe	B			
Chef de service de police municipale principal 2ème classe	B			
Chef de service de police municipale	B	2	2	35 h 00
Brigadier chef principal	C	1	1	35 h 00
Gardien-Brigadier	C	3	1	35 h 00
Garde champêtre chef principal	C			
Garde champêtre chef	C			
TOTAL (8)		**6**	**4**	
ANIMATION				
Animateur principal 1ère classe	B			
Animateur principal 2ème classe	B	2	2	35 h 00
Animateur	B			
Adjoint d'animation Principal de 1ère classe	C			
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C			
Adjoint d'animation	C	1	1	35 h 00
TOTAL (9)		**3**	**3**	
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8+ 9)		**145**	**141**	**0**

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 09/06/2020 à 09h36
Réference de l'AR : 002-210201604-20200604-d2020_075-DE

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATE-GORIES	SECTEUR	CONTRAT	Durée Hebdomadaire du poste
Attaché Principal	A	ADM	3-3-2	35 h 00
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	CULT	A	14 h 30
Assistant d'enseignement artistique principal 2è cl	B	CULT	A	16 h 00
Assistant d'enseignement artistique principal 2è cl	B	CULT	A	14 h 00
Assistant d'enseignement artistique principal 2è cl	B	CULT	A	08 h 00
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT	A	06 h 00
TOTAL		**6**		

AUTRES	Nbre emplois	REMUNERATIONS
Contrat de projet - catégorie A (attaché territorial)	1	Suivant échelle indiciaire
Adjoints techniques saisonniers	2	Suivant échelle indiciaire
Educateur des APS saisonnier	1	Suivant échelle indiciaire
Opérateur des APS saisonnier	1	Suivant échelle indiciaire
Adjoint administratif saisonnier	1	Suivant échelle indiciaire
Animateurs diplômés	25	SMIC + 10%
Animateurs stagiaires	5	SMIC + 5%
Assistantes Maternelles	11	Délibération du 19.10.2006
Contrat d'apprentissage	2	Suivant contrat
Enseignants (Etudes)	5	Taux des agents travaillant pour les collectivités
Service civique	2	Suivant contrat
Total	**56**	

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 9/6/2020
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Agnès LAPEYRIE.

Pour extrait conforme,
Affiché le 11 juin 2020
Le Maire,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Emmanuel LIEVIN.